Immigration : 2 cas de tuberculose sur 3 déclarés en France concernent des migrants (MàJ)

28/09/2015 à 22h37

Environ 2 cas de tuberculose sur 3 déclarés en France concernent des personnes nées à l'étranger et fraîchement immigrées. Dans un article paru mardi dans le Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire (BEH), Guillaume Rieutord de l'hôtel-Dieu, aidé de médecins travaillant au Centre d'accueil, de soin et d'orientation (Caso), ont analysé rétrospectivement les 2 904 dossiers des patients étrangers accueillis au Caso entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012, et ont observé un faible taux de dépistage, tout en dressant des pistes d'amélioration.

La précarité des migrant (75 % vivaient dans un logement précaire et 67 % n'avaient aucun revenu) les pousse en outre à refuser « plus de 2 fois sur 3, les dépistages de la tuberculose, du VIH et de l'hépatite car ils ne sont pas prêts à gérer une pathologie chronique », poursuit le Dr Rochefort pour qui il ne sera jamais possible d'aller au-delà de 50 % de dépistage réalisé. (…)

> *En France, le dépistage est systématique chez les étrangers primo arrivant par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) auquel échappent les étrangers en situation irrégulière. Le département de la Seine-Saint-Denis présente une prévalence de 27 cas pour 100 000 habitants (contre 7,5/100 000 en France). Dans la population qui consulte dans le Centre d'accueil, de soin et d'orientation de Seine-Saint-Denis, cette prévalence atteint même 172/100 000.*

Source